



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juin 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 06 15-12- RESSOURCES HUMAINES –
Modification du temps de travail d'un poste permanent

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/06/2026
En exercice : 33	
Présents : 27	Affichage de la convocation : 09/06/2026
Pouvoirs : 6	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : 18/06/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; FERNI Fatima ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; MICHON Thomas ; JULLIEN Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Anne DELISLE BUILLES donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Martine MASPER donne pouvoir à M Michel GRANDGEORGE Mme Isabelle JOLY ROSSATO donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Alexis OGEARD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Cyrielle ARTHUS- BERTRAND donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Céline CASCHERA donne pouvoir à M Safi BOUKACEM	
Absents ou excusés :	

Monsieur Sylvain BARCET est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un emploi d'agent d'accueil social est ouvert au tableau des emplois de la commune sur la cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non complet 22h30. L'agent en poste à ce jour mutera au mois d'août 2026. Ce dernier réalisait mensuellement des heures complémentaires. Afin de mettre en conformité la durée hebdomadaire du poste avec ses besoins, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail.

Il est précisé que ce poste fait l'objet d'une mise à disposition auprès du CCAS de Vaugneray.

De plus, il est proposé d'ouvrir le poste au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Le conseil peut modifier l'emploi comme suit :

Emploi	Cadre d'emploi	Nouvelle Quotité	Date d'entrée en vigueur
Agent accueil social	Adjoint administratif Rédacteur	28h	12 août 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 juin 2026

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
33 suffrages exprimés :
33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

PROCÉDE à la modification du temps hebdomadaire à 28 heures
OUVRE le poste au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
DIT QUE les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 012.

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
23.06.26
et de la publication en mairie le
23.06.26
Le Secrétaire,
Sylvain BARCET*

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel MALOSSE

